

Conférence de presse de Herbert H. Lehman (Washington, 26 février 1945)

Légende: Le 26 février 1945, Herbert H. Lehman, ancien gouverneur de l'État de New York et directeur général de l'United Nations Relief and Rehabilitation Administration (UNRRA), tient à Washington une conférence de presse au cours de laquelle il explique aux journalistes présents la nature des actions menées en Europe par l'UNRRA.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg, Ministère des Affaires étrangères. Instituts internationaux - Institutions spécialisées - Organisations internationales. Unité Nations Relief and Rehabilitation Administration. UNRRA - Correspondance classée chronologiquement 1945, AE 8088.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_herbert_h_lehman_washington_26_fevrier_1945-fr-9131199d-cc5f-468c-8c12-2893c2d1d53a.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Conférence de presse de Herbert H. Lehman (Washington, 26 février 1945)

Le directeur général: Veuillez pardonner mon retard, mais la réunion du Comité central a duré plus longtemps que prévu. Avez-vous pu lire ceci? Avez-vous des questions à me poser?

Q: Une question, Monsieur le Gouverneur: Ces pays – la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Norvège – ont-ils officiellement sollicité l'assistance de la *United Nations Relief and Rehabilitation Administration* (UNRRA, Administration des Nations unies pour le secours et la reconstruction)?

Le directeur général: Non, il n'y a pas eu de demande officielle.

Q: Cette action vise-t-elle simplement à mettre l'aide à leur disposition?

Le directeur général: C'est exact. S'ils s'adressent à nous et nous demandent un approvisionnement d'urgence, nous espérons être en mesure de les satisfaire.

Q: La décision du Comité central est la dernière en date, c'est à dire une...

Le directeur général: Le Comité central a agi sur la base de ces deux résolutions qui, j'insiste, ont été votées par l'ensemble des pays européens.

Q: Vous ont-ils fourni quelque élément indiquant qu'ils s'adresseront à vous?

Le directeur général: Aucun, si ce n'est le contenu des résolutions qui, je le répète, résultent de l'action du comité du Conseil pour l'Europe – une action unanime.

Q: On comprend, bien entendu, que ce qui vient d'être fait ne va pas, en soi, atténuer le problème du transport maritime, mais la centralisation d'une partie au moins des programmes de secours des pays mentionnés ici pourrait-elle faciliter quelque peu sa résolution?

Le directeur général: Je ne sais pas, mais j'insiste vigoureusement sur le fait que ce programme et le programme général de l'UNRRA dépendent du transport et des approvisionnements. Pour remplir sa mission, l'UNRRA doit disposer (1) de transports maritimes suffisants, (2) d'approvisionnements en quantités suffisantes, (3) de transports terrestres et (4) de la pleine coopération de tous les gouvernements – fournisseurs et destinataires – pour parvenir à une distribution efficace.

Q: Monsieur le Gouverneur, je crois comprendre que les transports terrestres de certains de ces pays sont dans un tel état que des réserves de fournitures ont été empilées dans les ports. Les transports terrestres sont-ils pour vous le plus grand obstacle dans ces pays?

Le directeur général: Le plus grand obstacle est bien entendu le transport maritime – cela ne fait aucun doute – le transport océanique. Le second, comme je l'ai dit, est la pénurie de certains produits et le troisième, très important aussi comme vous le remarquez, réside dans les transports terrestres. Les transports ferroviaires, aussi bien que routiers, font défaut. Comme vous le savez,

une part importante du matériel roulant a été détruite pendant la guerre. Beaucoup de camions ont été détruits; les forces armées ont besoin de très nombreux camions et, effectivement, l'un des problèmes, même lorsque les fournitures sont à un certain endroit, est de les amener jusqu'au consommateur, distant parfois de 40 ou 80 kilomètres seulement.

Q: Monsieur le Gouverneur, pourriez-vous nous dire si les représentants français du Comité du Conseil ont soulevé cette question à Londres?

Le directeur général: Je ne peux pas vous dire s'ils l'ont soulevée, mais ils ont voté positivement.

Q: Vous ne pouvez pas dire s'ils l'ont introduite lors de la discussion?

Le directeur général: Je n'en suis pas sûr.

Q: Monsieur le Gouverneur, peut-on supposer qu'il y aurait là un problème de répartition des moyens maritimes – le nombre de navires qui vont en France, par exemple?

Le directeur général: Il s'agit, c'est sûr, de répartir et de se procurer les transports maritimes. Nous en manquons, c'est évident.

Q: Peut-on alors supposer qu'il y aurait concurrence entre les besoins tels que définis par l'armée et ceux tels que définis par l'UNRRA?

Le directeur général: Ce n'est pas une affaire de concurrence entre les militaires et l'UNRRA, ce n'est pas du tout une affaire de concurrence. La demande de transports maritimes est importante et vient en premier lieu et essentiellement de l'armée, à des fins militaires. Puis vient la nécessité de transporter les approvisionnements civils destinés aux zones libérées, y compris ceux qui sont distribués sous les auspices de l'armée, sous celles de l'UNRRA, et par le canal d'achats directs par les pays solvables, comme la France, la Belgique, les Pays-Bas et la Norvège.

Q: Est-il possible d'avoir plus de fournitures civiles pour l'UNRRA sans en prendre aux forces armées?

Le directeur général: Eh bien, j'espérais beaucoup que l'on puisse trouver le moyen d'augmenter les bateaux disponibles pour le transport des approvisionnements civils. Comment y parvenir, bien entendu, je l'ignore. J'ai néanmoins jugé que mon devoir était de désigner le problème du transport maritime comme la principale pierre d'achoppement dans la question de l'approvisionnement des civils des zones libérées; j'ai aussi souligné les éventuelles conséquences politiques et militaires d'un échec dans ce domaine. Ceci étant, l'élaboration d'un plan de transport maritime est tout à fait hors de mon ressort.

Q: Monsieur le Gouverneur, si des navires étaient accordés à l'UNRRA pour mettre en œuvre cette proposition, ces pays solvables ne se réclameraient-ils pas eux-mêmes de la charte de l'UNRRA pour les revendiquer?

Le directeur général: C'est probable, et il est bien possible que les approvisionnements que nous pourrions mettre à leur disposition seront envoyés sur des navires attribués aux pays eux-mêmes.

En d'autres termes, si la France nous demandait de lui fournir un produit donné, il est bien possible que nous le lui fassions parvenir sur des navires attribués au gouvernement français, mais nous pourrions aussi l'acheminer par d'autres moyens.

Q: Disposez-vous actuellement, en Angleterre ou en Afrique du Nord par exemple, d'approvisionnements susceptibles d'être distribués pour soulager des souffrances immédiates?

Le directeur général: Nous en avons un peu.

Q: Alors l'action de ce comité revêt un sens spécifique en matière de secours d'urgence?

Le directeur général: Oui. Je voudrais souligner, Mesdames et Messieurs, qu'il s'agit ici d'un programme limité; il ne faut en aucune manière considérer qu'il remplace le programme général entrepris par ces pays – les pays solvables. C'est un programme conçu pour apporter une aide limitée dans les situations les plus dramatiques, en particulier les zones dévastées de ces pays, mais je ne veux surtout pas donner l'impression qu'il remplace ceux que la France, la Belgique ou la Hollande ont négociés. Ces programmes ont été élaborés par chaque gouvernement. Les dispositions relatives à la répartition des approvisionnements, leur achat et leur transport par voie maritime ont été établies directement entre les pays libérés et les gouvernements des pays fournisseurs, dont le nôtre, notamment quelques accords de prêt-bail que vous connaissez bien.

Q: Monsieur le Gouverneur, je n'arrive pas à saisir la nécessité d'agir ainsi. D'après ce que je comprends, concernant les pays qui ont les moyens d'acheter et ont négocié le droit d'acheter des fournitures, il ne s'agit pas d'un manque de devises de leur part.

Le directeur général: En effet.

Q: Il s'agit d'un manque d'accès aux approvisionnements, de la disponibilité des approvisionnements et des navires.

Le directeur général: J'ai souligné, à de multiples reprises, vous l'aurez observé, que notre capacité à nous rendre utiles sera tributaire de notre capacité à obtenir des moyens maritimes et des approvisionnements. Nous espérons y parvenir dans une certaine mesure et les mettre à la disposition de ces pays, si possible.

Q: Cela revient-il à dire que l'UNRRA pourrait être plus efficace dans la recherche, pour eux, des navires et des approvisionnements, qu'ils ne l'ont été eux-mêmes?

Le directeur général: Eh bien, je dirais plutôt que nous ajoutons notre travail au leur.

Q: Vous avez indiqué la possibilité que les approvisionnements soient acheminés vers les pays sur des navires qui leur sont alloués. Dans le cas contraire, les problèmes de transport maritime de l'UNRRA ne seraient-ils pas aggravés?

Le directeur général: Je ne suis pas certain de bien vous comprendre.

Q: Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas envoyer les approvisionnements sur des navires

attribués à la France, il vous faudrait trouver davantage de navires que vous ne le prévoyez.

Le directeur général: C'est exact. Nous n'aurons que les navires qui nous sont attribués. L'UNRRA ne contrôle ni les moyens maritimes, ni les approvisionnements, ni les transports terrestres. Cela aggraverait les difficultés, sans aucun doute. Nous voulons être utiles à ces pays, et nous ferons de notre mieux.

Q: Diriez-vous qu'apparemment les *Combined Boards* préféreraient, dès que des navires seront disponibles, les attribuer à l'UNRRA pour mettre ce programme en œuvre plutôt qu'aux représentants de ces gouvernements solvables?

Le directeur général: Je ne peux pas m'avancer. Je n'ai pas la moindre idée de ce que serait leur attitude.

Q: Pour revenir à ma question sur les approvisionnements éventuellement entreposés en Angleterre et en Afrique du Nord, pourriez-vous dire, en termes généraux, où ils sont stockés et dans combien de temps ils pourraient être distribués?

Le directeur général: Je ne peux pas donner de réponse. Il nous faudra pour l'instant prendre tout ce que nous fournirons aux pays solvables sur les réserves que nous destinons à ceux qui ne le sont pas. Nous n'avons pas fait de réserves pour les premiers; nous ne le ferons pas, sauf si on nous le demande. Mais je veux insister à nouveau: il ne s'agit ici en aucune façon de se substituer à leur programme normal. Nous le complétons – il s'agit d'un engagement à apporter une aide complémentaire, si nous le pouvons.

Q: Pourriez-vous confirmer si cela permettra d'amener ainsi des secours plus vite que les gouvernements français ou belge ne le pourraient?

Le directeur général: Je le pense, pour diverses raisons.

Q: Concernant la distribution aux pays non solvables, l'UNRRA était censée exercer une sorte de pouvoir de supervision pour la distribution des secours?

Le directeur général: Non, cela n'est pas entièrement vrai. Nous ne revendiquons pas le droit de superviser la distribution. Aux termes de la charte de l'UNRRA, les approvisionnements acheminés dans un pays sont remis au gouvernement ou à l'autorité ayant le contrôle administratif réel de la distribution; l'UNRRA n'a demandé que le droit d'envoyer un certain nombre de personnes pour observer la distribution afin de pouvoir en témoigner devant les gouvernements membres, les gouvernements contributeurs et les autres membres. Nous n'avons pas déterminé les détails. La procédure générale est précisée formellement dans la présente résolution, au quatrième paragraphe qui dispose que: «La mise en œuvre de la présente résolution dans tout pays sera élaborée, comme cela s'est fait ailleurs, par le directeur général, en consultation avec le gouvernement concerné».

Q: S'agissant des transports maritimes, quel est votre interlocuteur?

Le directeur général: Nous traitons avec le *Shipping Board*.

Q: Le *Combined Shipping Board*?

Le directeur général: Oui.

Q: Monsieur le Gouverneur, quels sont les pays représentés à ce conseil?

Le directeur général: Uniquement les États-Unis et le Royaume-Uni.

Q: Si les gouvernements français ou belge vous disaient: «Nous avons des approvisionnements et nous avons besoin de navires», leur en accorderiez-vous un?

Le directeur général: Impossible, nous n'en avons pas.

Q: Les navires qui vous sont attribués.

Le directeur général: Tout navire dont nous disposons doit d'abord être arraché au *Shipping Board*, ce qui n'est pas une mince affaire.

Q: Je conclus de ce que vous disiez il y a un instant que vous avez déjà discuté du besoin de navires avec le *Combined Shipping Board*?

Le directeur général: Oh, oui, mais nous avons quelques possibilités de fret pour l'Italie, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Nous avons déjà envoyé quelques approvisionnements en Italie et les bateaux pour la Tchécoslovaquie et la Pologne sont sur le point d'être chargés.

Q: Vous attendez-vous, si les hostilités cessaient en Europe, à disposer subitement de beaucoup plus de navires à bref délai?

Le directeur général: Ne rapportez pas mes paroles sur ce point s'il vous plaît mais, entre nous, je crois vraiment que lorsque la guerre sera terminée en Europe, le transport maritime sera facilité.

Q: À bref délai?

Le directeur général: Personnellement, je dirais que oui, mais je ne connais pas assez bien la situation du transport maritime à l'échelle mondiale, ni les plans des forces armées, pour formuler une opinion.

Q: Le *Shipping Board* vous dit-il, vous pouvez avoir tant de navires – ou bien doit-il obtenir l'accord des *Combined Chiefs of Staff* (CCS, chefs d'état-major combinés)?

Le directeur général: Si le *Shipping Board* nous autorise à le faire, nous pouvons acheminer beaucoup plus d'approvisionnements, pourvu que nous ayons les navires.

Q: Ces pays solvables paieront-ils l'UNRRA pour tout secours reçu?

Le directeur général: S'ils disposent des devises nécessaires, ils continueront de devoir payer, mais ce paiement fera l'objet d'un accord entre l'UNRRA et le pays en question. En quelques mots,

le comité central dit à l'Administration: ne bloquez pas l'expédition jusqu'à ce que le pays soit déclaré insolvable. En d'autres termes: acheminez les approvisionnements, puis passez votre accord.

Q: Les installations portuaires d'Europe occidentale sont-elles utilisables maintenant?

Le directeur général: Je ne peux pas répondre à cette question. Il y a des installations portuaires, mais j'ignore si elles conviennent.

Q: Monsieur le Gouverneur, que va-t-il précisément se passer, maintenant que vous avez adopté cette résolution?

Le directeur général: Si l'un de ces gouvernements nous demande d'approvisionner des zones particulièrement dévastées, nous ferons tout notre possible pour satisfaire à sa demande; nous nous adresserons au *Shipping Board* pour le mettre au courant ainsi que les gouvernements fournisseurs. Comme je l'ai souligné, nous ne pouvons rien faire sans le soutien des gouvernements membres. Nous devons disposer de cet appui s'agissant des gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, qui sont fournisseurs ou contrôlent les transports maritimes. Nous ne pouvons remplir notre mission sans leur aide.

Q: Monsieur le Gouverneur, ce que bien des Européens veulent savoir aujourd'hui, c'est si la perspective de trouver quelque chose à manger a nettement changé pour eux. Cela se résume à établir ce que le citoyen affamé peut recevoir, à titre individuel. Votre réponse à cette question laisse penser que si l'un de ces pays demande de l'aide, il n'y a toujours aucune certitude qu'il obtiendrait rapidement des secours.

Le directeur général: Je ne répéterai jamais assez qu'il ne s'agit pas d'un substitut au programme normal.

Q: Non Monsieur, mais en tant que mesure d'urgence?

Le directeur général: Eh bien, nous nous mettrons à l'œuvre, évidemment, et nous ferions tout notre possible s'ils voulaient des couvertures ou des matériaux de réparation ou certains produits alimentaires faisant défaut. Et cela, qu'il s'agisse de pays solvables ou non; nous remuerions ciel et terre pour leur obtenir ces produits. C'est tout ce que je peux répondre.

Q: Y a-t-il là-bas des fournitures prêtes à être distribuées?

Le directeur général: Non, à moins que nous puissions les obtenir des gouvernements – l'UNRRA n'en a pas en réserve – puisque toutes nos fournitures nous viennent des gouvernements. L'UNRRA n'effectue pas ses propres achats; chez nous, elle obtient ses produits par le biais de la *Foreign Economic Administration* (FEA, administration des affaires économiques extérieures) et les reçoit de la FEA au travers du ministère des Finances ou du Programme alimentaire. Nous agissons de même en Angleterre auprès de la *Supply Administration* et au Canada en nous adressant à la *National Procurement Agency*.

Q: Monsieur le Gouverneur, vous attendez-vous à quelques demandes officielles d'aide de la part

de ces pays, du fait de cette résolution?

Le directeur général: Je pense que nous en aurons, mais pas en très grandes quantités, et ces fournitures ne sont pas destinées à assurer le grand programme. Il s'agit seulement d'un programme d'urgence, complémentaire.

Q: Avez-vous une idée des pays qui pourraient les premiers demander des approvisionnements?

Le directeur général: Non.

Q: Compte tenu du caractère d'urgence de ce programme, est-il exagéré de supposer que vous espérez obtenir une priorité sur les navires destinés aux approvisionnements civils à long terme?

Le directeur général: L'important est que ces marchandises parviennent aux pays souverains, qu'elles soient acheminées par les forces armées, par l'UNRRA ou par les gouvernements eux-mêmes. Je ne dirais pas que nous attendons d'avoir la priorité, mais nous espérons sans nul doute obtenir notre juste part de navires. Dans le cas contraire, nous ne pouvons pas faire ce travail.

Q: Avez-vous bien dit tout à l'heure, Monsieur, que vous estimiez vous trouver, peut-être, en meilleure position pour négocier avec les *Combined Boards* que ne le sont ces pays eux-mêmes?

Le directeur général: Je ne dirais pas cela.

Q: Avez-vous le sentiment de l'être?

Le directeur général: Je ne dirais pas cela.

Q: Êtes-vous mieux placés pour obtenir davantage de navires pour ces pays maintenant que, disons, hier, avant cette résolution?

Le directeur général: Tout dépend du soutien que les gouvernements nous accorderont. Si nous obtenons leur appui, oui; si nous n'y parvenons pas, non.

Q: Monsieur le Gouverneur, sur ce point, il me semble que 26 navires ont été affectés à la France, chiffre qui s'élèvera peut-être finalement à 39, pour les trois mois à venir. Bien. Si les gouvernements prenaient contact avec vous et offraient l'un quelconque de ces navires, ou un certain nombre, pour vos objectifs,...

Le directeur général: Quel gouvernement?

Q: Je fais allusion à la France.

Le directeur général: Non, parce qu'ils n'ont pas du tout pris contact avec nous à ce sujet, mais si la France nous appelait pour, disons, 50 000 couvertures, alors il nous faudrait décider si nous pouvons les leur expédier directement dans un des navires qui nous sont alloués ou si nous en mettons une part dans un navire alloué à la France.

Q: Si la France présentait une demande de ce type, l'UNRRA s'adresserait-elle au gouvernement britannique par exemple, et lui demanderait-elle de remettre certains stocks dont il dispose là-bas?

Le directeur général: L'UNRRA procéderait certainement ainsi, elle s'adresserait à tout gouvernement.

Q: Quels grands pays disposent de réserves?

Le directeur général: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Bien entendu, les grands pays fournisseurs sont les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Brésil, l'Australie, la Nouvelle Zélande, et quelques autres.

Q: Monsieur le Gouverneur, pensez-vous que cette action pourrait rendre plus accessibles certains stocks du Royaume-Uni?

Le directeur général: Je ne désire pas spéculer.

Q: Monsieur le Gouverneur, sans parler d'aucun pays en particulier, vous avez déjà traité avec le *Combined Shipping Board* dans le passé sur la question des transports maritimes pour les membres de l'UNRRA, n'est-ce pas?

Le directeur général: Oui.

Q: Puis-je vous demander de préciser, en pourcentages, ce que vous avez demandé et ce que vous avez obtenu?

Le directeur général: Non, je ne le peux pas.

Q: Pourriez-vous dire quels arguments ont été mis en avant pour faire reculer vos demandes?

Le directeur général: Un excellent argument – la pénurie de transport maritime.

Q: Oui, mais dans cet argument figure aussi la question de la priorité accordée à tel membre par rapport à tel autre.

Le directeur général: Cela n'a pas été mentionné. Ils ont simplement invoqué la grande pénurie de navires, à l'échelle planétaire.

Q: Les forces armées peuvent utiliser tous les navires, n'est-ce pas?

Le directeur général: L'UNRRA n'a ni le mandat ni le pouvoir de décider si les navires doivent être utilisés à des fins civiles ou militaires. Sur ce point, nous dépendons des décisions des autorités maritimes mais elles ne nous divulguent pas, durant nos entretiens, la nature précise de leurs dispositions en termes d'objectifs, ni quoi que ce soit d'autre, entre les forces armées, les autres pays et l'UNRRA. Elles nous disent simplement qu'il y a pénurie de navires.

Q: Vous ne vous présentez pas en disant: «Nous voudrions X navires» pour vous entendre

répondre: «Un instant... vous pouvez en avoir X – Y»?

Le directeur général: Nous nous efforçons d'être très persuasifs.

Q: Et ils ne s'efforcent pas d'être persuasifs, dans leurs réponses?

Le directeur général: Ils n'ont pas à l'être.

Q: Je le comprends bien, mais j'aimerais savoir s'ils essaient.

Le directeur général: Je ne peux répondre à cette question. Mais il n'en demeure pas moins que nous avons besoin de moyens maritimes pour remplir notre mission.

Q: Concernant ces moyens de transport maritime qu'il faut rendre disponibles, quelles seraient les conséquences s'ils ne sont pas fournis?

Le directeur général: J'ai déjà dit à l'occasion d'un discours, la semaine dernière, que si nous ne parvenons pas à acheminer des fournitures civiles dans les pays libérés, que ce soit sous la responsabilité des forces armées et grâce à elles, ou grâce à l'UNRRA, ou grâce aux gouvernements, les conséquences militaires et politiques pourraient être graves.

Q: Pourriez-vous développer l'aspect militaire?

(Pas de réponse du gouverneur.)

Q: Monsieur le Gouverneur, les forces armées agissent-elles à bon escient maintenant sur ce point?

Le directeur général: Je ne me permettrai certainement pas de commenter l'action des forces armées.

Q: Je cherchais seulement à avoir une indication. Monsieur le Gouverneur, pourriez-vous nous dire, sachant que nous ne nous devons pas vous l'imputer, s'il existe une bonne raison de supposer que vos chances d'obtenir une part des réserves britanniques à l'aide d'une résolution de ce type sont supérieures à celles de ces pays, directement.

Le directeur général: Je ne peux pas répondre pour le gouvernement britannique; je ne sais pas. Je veux espérer qu'il mettrait à notre disposition tout surplus qu'il aurait et qui serait nécessaire.

Q: Lorsque vous faites allusion aux approvisionnements, où pensez-vous en obtenir la majorité?

Le directeur général: Où?

Q: Oui.

Le directeur général: J'ai déjà répondu à cette question – Aux États-Unis, au Royaume-Uni ou au Canada.

Q: Existe-t-il quelque estimation du volume des stocks disponibles à l'étranger?

Le directeur général: Aucune dont j'aurais eu connaissance.

Q: Serait-il réaliste de penser que ces approvisionnements peuvent couvrir les besoins d'urgence des pays solvables?

Le directeur général: Je ne suis pas en mesure de répondre à cela; je n'ai pas ces chiffres à ma disposition. J'ignore ce dont disposent les forces armées, j'ignore ce dont dispose le Royaume-Uni.

Q: Ces chiffres peuvent-ils être obtenus par l'UNRRA, Monsieur le Gouverneur?

Le directeur général: J'en doute.

Q: Pensez-vous, Monsieur, que si l'on ne parvient pas à amener des marchandises là-bas rapidement, cela pourrait avoir de graves conséquences pour la fiabilité même de l'UNRRA?

Le directeur général: Je ne pensais pas à cela. Je pensais aux pays, à la situation générale. Tout ce que je peux dire, c'est que l'UNRRA pourra mener à bien sa mission si elle obtient des moyens maritimes et des approvisionnements, mais qu'elle sera grandement handicapée dans le cas contraire. Aucune erreur n'est possible sur ce point.

Q: Cela va-t-il porter atteinte aux opérations de l'UNRRA dans les pays non solvables?

Le directeur général: J'espère que non. Cela dépendrait, bien entendu, des quantités que nous mettrions à disposition, mais je ne m'inquiète pas à ce sujet.

Q: Quelle a été l'attitude de ces pays?

Le directeur général: Ils ont tous voté en faveur – les pays européens – à l'unanimité.

Q: La résolution adoptée par le *Standing Technical Subcommittee on Welfare* (sous-comité technique permanent au bien-être) s'achève sur ces mots: «La réussite dépendra d'une étroite collaboration avec les autorités militaires, qui ont assuré le sous-comité de leur cordiale coopération». Cela signifie-t-il que les autorités militaires ont connaissance de cette proposition, l'approuvent et coopèrent?

Le directeur général: Je ne peux pas répondre à cette question. J'ignore l'origine de ces garanties. Je pense cependant, dans la ligne de toutes vos questions, qu'il est important de citer la résolution adoptée par le *Welfare Subcommittee* sur laquelle s'est fondée celle du Comité du Conseil pour l'Europe, parce qu'elle décrit bien le caractère limité de cet engagement.

Q: Lorsque vous disiez qu'il existe des réserves au Royaume-Uni et en Afrique du Nord, les avez-vous citées simplement à cause de leur proximité, ou bien parce que –.

Le directeur général: J'ai dit que je pensais qu'il y avait quelques réserves en Europe, quelques réserves ici; je n'ai pas parlé de l'Afrique du Nord.

Q: Cela signifie-t-il, Monsieur le Gouverneur, que la mission de l'UNRRA peut aller dans ces pays et utiliser ces réserves?

Le directeur général: Si elle peut obtenir des moyens de transport maritime et si les marchandises lui sont confiées.

Q: Si les réserves sont déjà là?

Le directeur général: Il faudra un moyen pour les acheminer par voie maritime et que les gouvernements donnent leur accord.

Q: J'ai cru comprendre que 126 navires sont immobilisés dans la Manche par l'absence d'installations portuaires et l'impossibilité d'acheminer les réserves à l'intérieur des terres. Cela n'est-il pas l'une de vos principales difficultés en France?

Le directeur général: Je ne peux rien dire parce que j'ignore si les faits que vous rapportez sont exacts.

Q: Monsieur le Gouverneur, si vous deviez demander à la Grande-Bretagne de débloquer certaines de ses réserves pour approvisionner la France à la demande de ce pays, et si votre demande était rejetée, quels arguments vous resteraient-ils?

Le directeur général: La résolution du Comité du Conseil pour l'Europe a été votée par le représentant britannique et celle d'aujourd'hui, adoptée par le Comité central, a été votée par le représentant britannique, c'est pourquoi nous pouvons à bon droit, je pense, attendre leur pleine et entière assistance, et compter dessus. Vous aurez sans doute noté que j'ai beaucoup insisté sur ce point dans ma propre déclaration.

Q: Votée à l'unanimité aujourd'hui, Monsieur le Gouverneur?

Le directeur général: Oui.

Q: Y a-t-il eu des discussions sur la façon dont tout ceci peut être exécuté, Monsieur le Gouverneur?

Le directeur général: Rien de franchement définitif.

LA PRESSE: Merci beaucoup, Monsieur le Gouverneur.

(Conférence de presse levée à 18h35.)